En appel, le parquet annonce des réquisitions d’inéligibilité contre Marine Le Pen et le RN

03/02/2026 à 14h49



Le procès en appel des assistants parlementaires du Rassemblement national est entré ce mardi dans la phase des réquisitions devant la cour d’appel de Paris. En ouverture de leur réquisitoire, les deux avocats généraux ont annoncé qu’ils demanderaient des peines d’inéligibilité et la confirmation des culpabilités prononcées en première instance.

Le parquet général a indiqué vouloir « confirmer très largement la responsabilité pénale de première instance », précisant que des peines d’inéligibilité seraient requises à l’encontre des prévenus, dont Marine Le Pen. Le réquisitoire, qui doit durer près de six heures, a débuté à 13 heures après onze jours de débats devant la cour d’appel de Paris.

Les avocats généraux ont également dénoncé ce qu’ils ont qualifié de « stratégie de délégitimation » de la justice, reprochant aux prévenus d’avoir mis en cause les contre-pouvoirs au cours de la procédure. Selon eux, cette stratégie viserait à faire croire que la justice chercherait à empêcher « l’accession d’une cheffe de parti aux plus hautes fonctions de l’exécutif ».

Ils ont rappelé que « le juge est le gardien de la loi » et qu'il ne fait que l'appliquer, estimant par ailleurs que les débats en appel avaient été « plus sereins » qu'en première instance. Marine Le Pen assiste au réquisitoire, alors qu'elle avait été condamnée en première instance à quatre ans d'emprisonnement, dont deux avec sursis, 100 000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité avec exécution immédiate.

Cnews